

***CONTRAT SPECIFIQUE POUR  
FABRICATION KACHER DU PRODUIT***

.....

---

**ENTRE :** *Le BCKE*  
Pour le **Rabbin Moshé Alloun**, 20 Montée de la Reine Victoria  
73100 Tresserve (Aix-les-Bains)

**ET** *la société*

Il a été rédigé le présent cahier des charges afin de préciser les conditions de fabrication du produit

.....

**Un produit Kasher : Qualité garantie par la présence d'un contrôleur surveillant la totalité du processus de production.**

**BCKE - 60, rue Jean Claude Vivant 69100 VILLEURBANNE – France**

**Tel : +33.951.79.54.11 – Mobile : +33.607.02.26.79 – Fax : +33.478.24.79.58**

**Siret : 379 468747 00025 NAF: 741G -N° TVA : FR 91379468747 E-mail : [bcke@free.fr](mailto:bcke@free.fr)**

**Site : [www.kosherlabel.com](http://www.kosherlabel.com)**

## CONDITIONS GENERALES DE PRODUCTION

### ***Ingrédients***

La société ..... S'engage à ne mettre en œuvre que des ingrédients kasher conformes au cahier des charges défini.

Les ingrédients désignés en annexe sont les seuls autorisés à être utilisés. Tout produit où ingrédient ajouté ou modifié sans le consentement du Rabbinat entraînerait le retrait du label Kasher à la société ci-dessus référencée. La société prendrait, dans ce cas, la responsabilité de la marchandise fabriquée et supporterait les frais journaliers ainsi que les frais de déplacement du surveillant rabbinique.

### ***Fiches techniques***

Les fiches techniques de chaque produit (cf. annexe) doivent être remises au BCKE.  
Seul le BCKE est habilité à donner leur accord pour que le produit soit défini Kasher.

## CONSIGNES DE FABRICATION

A l'occasion des fabrications Kasher, la société ..... S'engage à respecter les consignes suivantes :

- Mise en œuvre d'ingrédients ainsi que d'huiles de graissage avec une certification Kasher ou conformes aux normes Kasher.  
La société garantit la fabrication des produits kasher sur les chaînes de productions.
- Tout matériel ou machine qui utilise des matières interdites (Matières grasses animales, glycérine) doit être en arrêt total pendant 24 heures pour procéder au nettoyage. Toute fabrication devra se faire en début de semaine.
- L'allumage des fours ainsi que la mise des coagulants devra se faire par les soins du délégué rabbinique. Celui-ci devra obligatoirement être présent lors de chaque fabrication pour surveiller le procédé ainsi que le respect du cahier des charges.
- Une étiquette sera apposée sur chaque produit fini conformément aux instructions du Rabbinat.
- Pour une meilleure traçabilité des produits, un code ainsi qu'un numéro de lot devront être indiqués sur chaque produit

## FRAIS

Les frais de contrôle et d'assistance du délégué rabbinique seront à la charge du donneur d'ordre de fabrication kasher.

**BCKE - 60, rue Jean Claude Vivant 69100 VILLEURBANNE – France**

**Tel : +33.951.79.54.11 – Mobile : +33.607.02.26.79 – Fax : +33.478.24.79.58**

**Siret : 379 468747 00025 NAF: 741G -N° TVA : FR 91379468747 E-mail : [bcke@free.fr](mailto:bcke@free.fr)**

**Site : [www.kosherlabel.com](http://www.kosherlabel.com)**

# BUREAU DE CERTIFICATION KOSHER EUROPEEN

---

- 3 -

## CONFIDENTIALITE

Les informations remises ou communiquées par la société ..... Au BCKE ou à des personnes mandatées par lui, portant notamment sur les recettes, le process, l'origine ou les spécifications des matières premières, des matériaux de conditionnement et plus généralement, tous les renseignements d'ordre technique et toutes informations dont ils auraient connaissance, doivent être traités comme étant strictement confidentielles. Le BCKE et ses représentants d'interdisent en conséquence de les divulguer, aussi bien pendant la durée du présent contrat qu'après son expiration.

Réciproquement, la société ..... S'interdit de divulguer et de communiquer à des tiers, toutes informations relatives aux méthodes et conditions de travail du BCKE ou de ses représentants dans le cadre de leurs interventions dans les établissements.

Le Rabbinate ne permet de la part du fabricant aucune fuite concernant ses méthodes de travail aussi minime soit-elle.

## EXCLUSIVITE

La société ..... S'engage à faire appel uniquement au BCKE pour assurer le contrôle et le suivi des fabrications Kasher quel que soit l'origine et la destination des produits concernés.

Toute dérogation éventuelle devra recevoir l'accord préalable du BCKE.

## RUPTURE

En cas de rupture de leurs relations, les parties signataires s'engagent à s'aviser un mois avant en vue de prendre toutes dispositions concluant cette rupture.

Société  
La Direction

Le BCKE  
Pour le Rabbinate Orthodoxe

**BCKE - 60, rue Jean Claude Vivant 69100 VILLEURBANNE – France**

**Tel : +33.951.79.54.11 – Mobile : +33.607.02.26.79 – Fax : +33.478.24.79.58**

**Siret : 379 468747 00025 NAF: 741G -N° TVA : FR 91379468747 E-mail : [bcke@free.fr](mailto:bcke@free.fr)**

**Site : [www.kosherlabel.com](http://www.kosherlabel.com)**

## *CAHIER DES CHARGES*

### **Article 1 :**

Toute fabrication doit se faire en début de semaine pour faciliter le travail de la production Kasher.  
Toute machine ou outil utilisant des matières interdites « non kasher » doit être en arrêt d'utilisation 24h avant nettoyage (pour la kachérisation de la ligne de production).

### **Article 2 :**

L'usine doit avoir un arrêt total de 24 heures avant nettoyage.

Le Nettoyage du process de fabrication:

- soit CIP,
- soit vapeur 100°C,
- soit autre suivant le matériel utilisé.

### **Article 3 :**

Durant la fabrication, un (ou deux) surveillant(s) rabbinique(s) assistera (assisteront) au bon déroulement de la production kasher.

### **Article 4 :**

Sur chaque produit, une estampille doit être présente portant le label Kasher. Ces étiquettes seront fournies par nos soins.

### **Article 5 :**

Toutes les fiches techniques des ingrédients du produit doivent nous être remises. Nos laboratoires d'analyse sont les seules habilitées à donner leur accord pour que le produit soit défini Kasher. Tous les ingrédients doivent avoir un certificat kasher.

### **Article 6 :**

Aucun des produits ne doit contenir de :

- Matières grasses animales (type émulsifiant E471, E472)
- Alcools dérivés de vin
- Glycérine
- Saindoux
- Produits laitiers ou dérivés

**BCKE - 60, rue Jean Claude Vivant 69100 VILLEURBANNE – France**

**Tel : +33.951.79.54.11 – Mobile : +33.607.02.26.79 – Fax : +33.478.24.79.58**

**Siret : 379 468747 00025 NAF: 741G -N° TVA : FR 91379468747 E-mail : [bcke@free.fr](mailto:bcke@free.fr)**

**Site : [www.kosherlabel.com](http://www.kosherlabel.com)**



# BUREAU DE CERTIFICATION KOSHER EUROPEEN

---

## COMMENTAIRE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**BCKE - 60, rue Jean Claude Vivant 69100 VILLEURBANNE – France**

**Tel : +33.951.79.54.11 – Mobile : +33.607.02.26.79 – Fax : +33.478.24.79.58**

**Siret : 379 468747 00025 NAF: 741G -N° TVA : FR 91379468747 E-mail : [bcke@free.fr](mailto:bcke@free.fr)**

**Site : [www.kosherlabel.com](http://www.kosherlabel.com)**